

Commission canadienne du blé—Loi

permet de fermer la frontière à 24 heures d'avance. L'accord commercial va ouvrir cette frontière.

Le député a demandé des explications quant au déficit de l'agriculture canadienne dans certains secteurs aux termes de cet accord commercial. Nous avons un potentiel énorme grâce à la qualité de nos produits. Nous n'avons pas peur de la concurrence. Ce dont nous avons peur, c'est de l'absence de règles sur la concurrence. Nous savons, par exemple, que nous ne pouvons pas fermer les yeux sur les subventions agricoles que versent les Américains et les Européens, parce que ces subventions nous font du tort, ruinent nos exploitations agricoles. Pourtant, nous savons aussi que nous ne pouvons pas concurrencer ces pays parce qu'ils ont un Trésor beaucoup mieux garni. Le bon sens nous dit de négocier avec eux, de mettre au point un arrangement prévoyant des règles raisonnables. C'est ce que nous avons fait et l'accord nous ouvre d'immenses possibilités de vente sur ce marché.

M. Benjamin: Monsieur le Président, au début de son allocution, le ministre a dit: «Si le député vivait à la campagne». Auparavant, il avait crié que je n'avais pas de permis de la Commission canadienne du blé. J'ai entendu le député prononcer des discours sur les transports à la Chambre et au comité et je dois dire qu'il en savait long sur les chemins de fer. Mais quand donc a-t-il travaillé sur un train? L'honorable ministre devrait avoir assez de bon sens pour s'abstenir de lancer des sottises pareilles. Il sait parfaitement que j'ai passé 20 ans ici et que j'avais consacré les 20 années précédentes à lutter pour obtenir un meilleur système de commercialisation pour les producteurs de grain de l'ouest du Canada. Il était encore au berceau que je ramassais le blé à la pelle et que j'aidais à récolter les céréales.

M. Mayer: Allons, Les.

M. Benjamin: Le ministre dit qu'il y aura des règles précises dans le cadre de l'entente de libre-échange. Je voudrais qu'il nous explique cela encore une fois. Il a tout à fait raison de dire que nos produits sont les meilleurs du monde. Les Américains achètent notre blé dur, certaines autres cultures spéciales et notre blé rouge de printemps n° 1 qui contient 16 p. 100 de protéines parce que ces produits sont de meilleure qualité que les leurs. Le ministre devrait cependant expliquer comment nous pourrions conserver notre petit marché marginal aux États-Unis si nos céréaliers perdent les avantages de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

M. Mayer: Ils ne les perdront pas.

M. Benjamin: Je l'ai lu moi-même.

M. Siddon: Qu'avez-vous lu? Vous n'avez pas vu l'entente.

M. Benjamin: Je l'ai lu dans l'annexe sur les transports. On peut lire entre les lignes.

M. Mayer: Le document n'était pas complet.

M. Benjamin: Si l'entente est tellement avantageuse, pourquoi les Américains peuvent-ils vendre leurs produits au

Canada avec ou sans l'autorisation de la Commission canadienne du blé, alors que nous produisons les meilleures céréales du monde?

Le ministre ne nous a toujours pas expliqué pourquoi la disparition du système de double prix est à l'avantage des céréaliculteurs.

M. Mayer: Le système de double prix ne disparaîtra pas.

M. Benjamin: Comment obtiendront-ils les 260 millions de dollars?

M. Mayer: Nous avons dit que les avantages seraient maintenus.

M. Benjamin: Cet argent est automatiquement considéré comme une subvention selon les lois sur le commerce des États-Unis et le Sénat américain n'est pas à la veille de modifier ces lois. Cela veut dire que rien n'a changé. Le Sénat américain appliquera des droits compensatoires sans sourciller.

Cela arrange bien le ministre d'oublier que, dans sa lettre au sénateur Packwood pour obtenir que le Sénat approuve rapidement l'entente, le président Reagan signale que l'autorité constitutionnelle de la Chambre des représentants et du Sénat des États-Unis sera maintenue, peu importe ce que prévoit l'entente commerciale canado-américaine. Par conséquent, rien ne changera. Selon les règlements et les lois des États-Unis, le Congrès pourra continuer à imposer des embargos et des droits compensatoires à toutes sortes de produits agricoles et de produits de la pêche en provenance du Canada. Rien n'a changé. Le ministre est peut-être prêt à acheter chat en poche, mais pas moi et je ne pense pas que les céréaliers de l'Ouest le soient non plus.

Il n'a toujours pas répondu aux questions. Il les a tout simplement contournées. J'espère qu'il sera davantage disposé à y répondre et à se justifier au comité qui ne l'a été jusqu'ici.

M. Mayer: Monsieur le Président, disons clairement ce que l'entente comprend. Nous avons accepté de ne pas subventionner le transport de marchandises vers le nord-ouest du Pacifique par les ports de la côte ouest. Cela n'annule pas les avantages de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, et le député le sait.

M. Benjamin: Je n'ai pas dit cela.

M. Mayer: Il ne devrait pas le laisser entendre non plus. Voici ce que Bob Broeska du Canadian Canola Council a dit à ce sujet:

L'occasion de concurrencer librement sur un marché dix fois plus vaste que celui du Canada compense largement la perte de subventions versées aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest pour les expéditions aux États-Unis par les ports de la côte ouest.

Le colza représente à peu près le tiers de toutes nos exportations. Je poursuis la citation:

Ces dernières années, la moyenne des champs de colza ensemencés dans les Prairies était de 6 à 6,5 millions d'acres.

Mais si nous parvenons à percer sur le marché américain dans un ou deux ans, nous aurons besoin d'ensemencer au moins huit millions d'acres pour satisfaire à la demande.